Image not found or type unknown

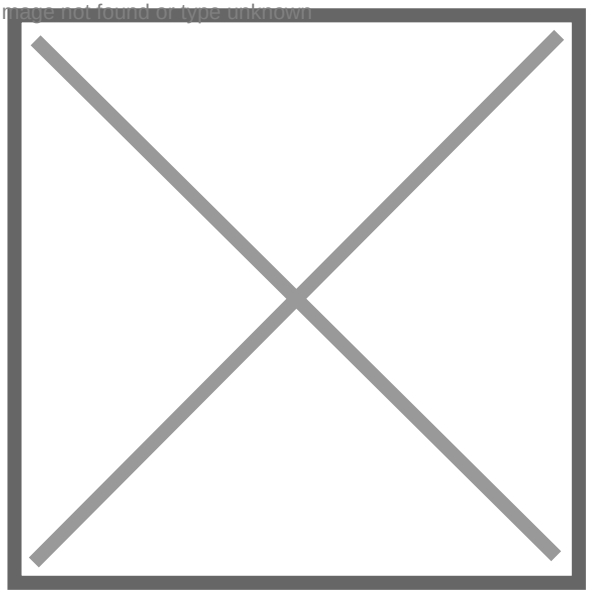

Mariage avec béninois visa court séjour,

Par **Happylilly**, le **08/10/2016** à **20:27**

Bonjour,

Je souhaite épouser mon chéri béninois qui a déposé un visa Schengen court séjour.
Il retournera ensuite au Bénin pour son travail.
Je ne souhaite pas qu'il reste, comme j'ai pu le lire, 3 mois en situation irrégulière pour prouver la vie commune
Il retournera dans son pays déposer un visa conjoint de français.

Doit on justifier de la vie commune quand même ?
Le consulat ne va pas refuser le visa sous motif rupture du mariage qui sera de fait car il sera retourne chez lui à l'expiration du visa Schengen ?

Merci pour vos conseils un vrai parcours du combattant.

Par **amajuris**, le **08/10/2016** à **20:38**

bonjour,
vous pouvez vous marier dans le pays de votre chéri, faire transcrire votre mariage au consulat de france et puis demander un visa conjoint de français.
dans la demande de visa long séjour pour la france, dans la partie motif, il existe la case mariage.
la délivrance d'un titre de séjour conjoint de français est soumis à certaines conditions indiquées dans le lien ci-dessous:
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2209

salutations

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés